ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en Licence
1ère année
Mention Droit
Parcours Droit - FOAD

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 613-5, D. 612-1-13 et D. 613-45,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole tels qu'annexés au décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022, notament leur article 7,

ARRETE :

Article 1er
La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2024-2025 en :

Licence
1ère année
Mention Droit
Parcours Droit - FOAD

est composée comme suit :

- Olivier BLIN, Maître de Conférences Président
- Saïd HAMDOUNI, Maître de Conférences,
- Didier GUIGNARD, Professeur des Universités

Article 2
L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 03/04/2024

Pour le Président, et par délégation,
La Directrice des Etudes et de la Vie Universitaire
Université Toulouse Capitole

Cosima BLUNTZ

UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr